

## **Interpellation : Reconstruction de la halte des Plantaz**

En ce début d'année, j'ai appris que la société du NSTCM avait lancé un mandat d'ingénieurs pour la reconstruction de plusieurs haltes, dont celle des Plantaz sur le territoire nyonnais. La raison principale est la mise en application de la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHAND).

Dans le cadre des études menées par le service de l'urbanisme ces dernières années, on constate qu'apparemment des haltes du NSTCM ont été prévues sur 2 sites : aux Plantaz et plus au nord dans l'alignement du quartier de la petite prairie tout proche de la RDU.

Personnellement, je ne crois pas à l'opportunité de construire 2 haltes au nord de la commune, cela pour les raisons suivantes :

- La proximité de ces 2 haltes (env. 300m). Le NSTCM a une vitesse commerciale très faible aujourd'hui. Avec son statut de ligne régionale, l'objectif est plutôt de lui faire gagner du temps, notamment pour améliorer le rabattement sur les lignes CFF. De plus, les différents quartiers de Nyon sont déjà desservis finement par le réseau de bus urbains.
- Le coût de construction des 2 haltes est très important, si on veut en faire 2 haltes accessibles et fonctionnelles.

Le récent lancement des études sur la halte des Plantaz par la société du NSTCM amène les questions suivantes :

1. Est-ce que la municipalité soutient l'option de développer une nouvelle halte uniquement à la petite prairie ?
2. Est-ce que la municipalité ou ses services ont été consultés par la société du NSTCM avant le lancement des études sur la halte des Plantaz ? Est-ce que la municipalité est favorable à la réalisation de ces travaux ?
3. Dans le cadre des travaux sur la halte des Plantaz ou la réalisation d'une nouvelle halte à la petite prairie, est-ce qu'un financement communal sera requis ?
4. Quel est le montant approximatif des travaux sur la halte des Plantaz ? ainsi que le montant de construction d'une halte à la petite prairie ?
5. Quel est la vision de la municipalité sur ces différents travaux et à quels échéances ?

Fabien Héritier, 24 février 2020